



CCCPS / 2023 / DE101
7.5 subventions

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 29 juin 2023 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 22 juin 2023

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Le 29 juin 2023, à 18h, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle Coloriage à Crest en session ordinaire, sous la présidence de Denis BENOIT, Président.

Présents	Jean Christophe AUBERT ; Ruth AZAÏS ; Dominique BALDERANIS ; Jean-Louis BAUDOUIN ; Denis BENOIT ; Marcel BONNARD ; François BROCARD Sarah DUVAUCHELLE ; Agnès FOUILLEUX ; Caryl FRAUD ; René-Pierre HALTER ; Philippe HUYGHE ; Stéphanie KARCHER ; Christophe LEMERCIER ; Muriel LORENZETTI ; Gilles MAGNON ; Damien MARCHÉ ; Dominique MARCON ; Jean-Marc MATTRAS ; Catherine MERIEAU ; Franck MONGE ; Hélène PELAEZ-BACHELIER ; Morgane PEYRACHE ; Patricia PUC ; Jean Philippe ROCHE ; Frédéric TEYSSOT ; Frédéric TRON et Arnaud VANNIER.
Pouvoirs	Rodène BODIN-CASALIS à Catherine MERIEAU ; Anne Marie CHIROUZE à Morgane PEYRACHE ; Cédric FERMOND à Gilles MAGNON ; Thierry GUILLOUD à Jean Marc MATTRAS ; Hervé MARITON à Stéphanie KARCHER ; Nicolas SIZARET à Dominique MARCON et Boris TRANSINNE à Christophe LEMERCIER.
Absents	Danielle BORDERES ; Audrey CORNEILLE ; Dominique DELAYE et Jean Pierre POINT.
Secrétaire de séance	Jean Philippe ROCHE.

Subvention à l'investissement pour la Maison d'Assistants Maternels « La Maison Dei Bambini »

Le Conseil,

I. Rappel du contexte

Le projet de territoire de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans incite au développement de services et d'équipements de proximité répondant aux besoins de la population.

L'association La Maison dei Bambini souhaite ouvrir une Maison d'Assistants Maternels (MAM) à compter de septembre 2023 à Aouste-sur-Sye, permettant ainsi la création de 12 places d'accueil supplémentaires sur le territoire de la CCCPS.

Dans l'objectif de soutenir les créations de MAM sur le territoire, la délibération CCCPS/2017/DE107 établit les critères d'attribution d'une subvention d'aide au démarrage :

- la MAM doit créer des places supplémentaires sur le territoire,
- chaque place créée est éligible à une subvention de 500 €, dans la limite de l'enveloppe annuelle budgétaire votée,



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 29 juin 2023 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 22 juin 2023

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

- l'aide est dédiée à l'investissement sur présentation de justificatifs et avec un reste à charge minimum de 20% pour l'association,
- les assistants maternels du projet doivent :
 - ✓ rencontrer au préalable le Relais Petite Enfance (RPE),
 - ✓ faire valider leur projet en Commission Petite enfance - Enfance - Jeunesse,
 - ✓ pouvoir justifier d'une recherche active d'autres financeurs ou actions de financement pour leur projet.

A ce jour, l'association La Maison dei Bambini a rempli tous ces critères d'attribution.

II. Objet de la délibération

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver l'attribution d'une subvention à l'investissement, d'un montant de 6 000€ (500 € x 12 places), pour l'association MAM La Maison dei Bambini.

Cette subvention sera versée de la manière suivante : 50% dès l'approbation du versement de la subvention et le solde de 50% sur présentation des justificatifs de dépenses (factures). Pour mémoire, l'enveloppe budgétaire globale définie pour 2023 s'élève à 6 000€.

Pour information, le plan d'investissement de l'association est le suivant :

Ressources Prévisionnelles			
Financeurs	Montant subventionnable	Subvention attribuée	% sur la totalité de l'opération
CCCPS subvention d'investissement MAM	12 592 €	6 000 €	47.65%
CAF DE LA DRÔME : aide à l'installation des MAM	12 592 €	3 000 €	23.82 %
BANQUE	12 592 €	1 074 €	8.53 %
TOTAL DES FINANCEMENTS		10 074 €	80 %
Autofinancement MAM DEI BAMBINI		2 518.40 €	20 %
TOTAL DES DEPENSES		12 592.00 €	100 %

III. Visas

VU l'avis favorable de la Commission petite enfance, enfance et jeunesse pour un territoire qui aide à grandir, du 16 mai 2023 ;

IV. Délibéré

Au vu de ce qui précède, le Conseil Communautaire décide après avoir débattu :

- 1) de donner un avis favorable à l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 6 000 euros à l'association La Maison dei Bambini, dans les conditions définies ci-dessus,
- 2) d'autoriser le Président ou son représentant à procéder à toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 29 juin 2023 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 22 juin 2023

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

V. Résultat du vote

Délibération adoptée à l'unanimité.

VI. Annexe

La présente délibération ne comporte aucune annexe.

Jean Philippe ROCHE
Secrétaire de séance

Le 29/06/2023
Au registre sont les signatures
Denis BENOIT
Président

